



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapport annuel 2025

SOMMAIRE

Fiche de présentation de la structure	4
I.INDICATEURS.....	5
Production de déchets	6
Indicateurs de suivi du PLPDMA	8
Indicateurs financiers.....	10
Moyens humains indicatifs planifiés et réalisés	10
II.BILAN DU PROGRAMME.....	12
Bilan détaillé du programme d’actions.....	12
AXE 1 Engager le territoire vers l’écoresponsabilité	13
AXE 2 Réduire les apports de déchets verts en déchèterie.....	13
AXE 3 Lutter contre le gaspillage alimentaire	16
AXE 4 Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets	17
AXE 5 Agir en faveur du don et du réemploi.....	24
AXE 6 Promouvoir la consommation durable	25
Points forts, difficultés et pistes	26
III. LEXIQUE.....	27

FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE

COORDONNEES DU PORTEUR DU PROGRAMME

Nom : **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO**

Adresse : 152 chemin des Merles
(complète) CS 90229
34403 LUNEL Cedex

Téléphone : 04 67 83 87 00 Fax : 04 67 83 55 23

Email : contact@lunelagglo.fr

Site Internet : www.lunelagglo.fr

COORDONNEES DE L'ANIMATEUR DU PROGRAMME

Nom : PERRIER-MAXANT Prénom : Emmanuelle

Service : Gestion et prévention des Déchets

Fonction dans l'organisme : animateur du programme

Téléphone : 04 67 83 53 37 Email : e.perrier@lunelagglo.fr

ELU REFERENT en charge du dossier

Nom : DEVRIENDT Prénom : Denis

Fonction dans l'organisme : Vice-Président délégué à la gestion des déchets

Téléphone : 04 67 83 87 00 Email :

REFERENT ADEME

Nom : COLOMER-REGIS Prénom : Perrine

Adresse : 119 avenue Jacques Cartier
(complète) CS 29011
34965 MONTPELLIER Cedex 2

Téléphone : 04 67 99 89 79 Email : Perrine.colomerregis@ademe.fr

I. INDICATEURS

1. PRODUCTION DE DECHETS :

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2025 : 52 563.

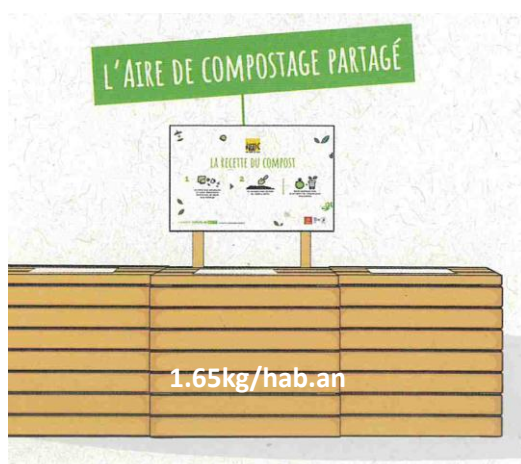
Gisement			Tonnage 2010	Kg/hab 2010	Tonnage 2023	Kg/hab 2023	Tonnage 2024	Kg/hab 2024	Tonnage 2025	Kg/hab 2025						
OMA	OMR		14 074,44	303,35	12 179,68	234,91	12236 ,02	235,37	11970,26	227,73						
	Verre		1 190,14	25,65	1 592,14	30,71	1570,44	30 ,21	1535,22	29,21						
	Papier		1 176,95	25,37	403,18	7,78	412,70	7,94	422,55	8,04						
	Cartonnettes		406,50	8,76	642,90	12,40	660,18	12,70	745,54	14,18						
	Briques alim.		45,80	0,99	37,94	0,73	27,93	0,54	29,63	0,56						
	Flaconnages plastique		285,50	6,15	377,72	7,29	417,67	8,03	391,12	7,44						
	Acier		98,40	2,12	109,89	2,12	104,49	2,01	73,69	1,40						
	Aluminium		10,40	0,22	23,32	0,45	36,98	0,71	36,29	0,69						
	Refus		167,60	3,61	454,93	8,77	493,70	9,50	554,69	10,55						
	PAV biodéchets						22,61	0,43	19,74	0 ,38						
	Total OMA		17 455,73	376,23	15826,28	305,24	15982,72	307,44	15778,73	300,19						
DMA	Pneus		8,23	0,18	29,69	28,69	17,06	0,33	34,93	0,66						
	Encombrants		4 830,98	104,12	3351,22	64,63	2448,82	47,10	2090,24	39,77						
	Gravats non recyclables		10 827	233,36	0	0	4,10	0,08	0	0						
	Gravats recyclables				4713,78	90,91	4360,05	83,87	3811,40	72,51						
	Ferraille		245,18	5,28	247,78	4,78	247,02	4,75	310,34	5,90						
	Cartons		670,02	14,44	726	14	742,82	14,29	743,20	14,14						
	Déchets verts		5 246,72	113,09	5650,12	108,97	7078	136,15	8077,68	153,68						
	Bois		1 475,15	31,79	2458,04	47,41	2075,02	39,91	2202,60	41,90						
	Meubles		-	-	694,38	13,39	1223,14	23,53	1331,41	24,95						
	Meubles recyclés		-	-		0										
	Déchets non incinérables et non recyclables		538,31	11,60	881,94	17,01	914,96	17,60	986,98	18,78						
	Plâtre				572,36	11,04	479,36	9,22	421	8,01						
	Plastiques agricoles		0	0	0	0	25,66	0,49	27,51	0,52						
	Piles		2,283	0,05	2,637	0,051	2,933	0,056	2,438	0,046						
	Batteries		2,32	0,05	3,687	0,07	3,4	0,07	5,180	0,10						
	Huile de vidange		18,09	0,39	72,95	1,41	79,88	1,54	86,64	1,65						
	Bidons souillés		29,98	0,65												
	DMS (toxiques)															
	Huile de friture		0,450	0,01												
	DEEE		188,99	4,07	147,51	2,85	132,73	2,55	153,13	2,91						
	Cartouches d'encre		0,179	0,004	1,22	0,024	0,388	0,007	0,05	0,001						
	Total DMA		41 540,29	895,34	35 379,96	682,37	35 821,37	689,04	35 048,76	693,42						
	Total DMA hors inertes		30 713,3	661,98	30 666,30	620,74	31 457,22	605,10	32 237,36	620,91						

PRODUCTION ANNUELLE DES DECHETS EN KG/HAB AU 31/12/2025

En 2025, chaque habitant a jeté :



Par ailleurs, les biodéchets détournés des ordures ménagères représentent 87 tonnes :



2- INDICATEURS DE SUIVI DU PLPDMA DE LUNEL AGGLO :

Objectifs en kg/hab.an	REGION		LUNEL AGGLO			
	Objectifs PRGPD pour 2031 (Année de référence pour la Région = 2015)		Données 2023 en kg/hab.an	Objectif annuel lissé / 2031	Résultats 2024 en kg/hab.an	Résultats 2025 en kg/hab.an
DMA produits	-16%	532 kg/hab.an	591	-1% Soit 585,53 kg/hab.an	605,10	602
Déchets verts	-25%	59 kg/hab.an	108,97	-3% Soit 105,70 kg/hab.an	136,15	154
Encombrants (incinérés ou enfouis)	-15%	93 kg/hab.an	81,64	-1% Soit 80,82 kg/hab.an	47.10	39.77
OMR	-35%	188 kg/hab.an	234,91	-2% Soit 230,21 kg/hab.an	235,37	228
<u>Dont</u> part biodéchets	-61%	30 kg/hab.an	84,56	-5% Soit 80,33 kg/hab.an	84.73	82

3- INDICATEURS FINANCIERS :

DEPENSES EN €	ANNEE	AXE 1	AXE 2	AXE 3	AXE 4	AXE 5	AXE 6	TOTAL EN €	MOY /HAB
Personnel	2024	29 211,57	21 906,14	69 277,55	43 245,24*	23 002,29	21 903,78	208 545,57	4.01
	2025	29 616,78	16 540,91	63 636,22	29 894,03*	23 709,57	22 515,39	185 912,90	3,54
Matériel	2024	623,09	253,00*	167,18	83 662,56	0,00	1 030,00	85 735,83	1.65
	2025	1 312,80	3 275,63	0,00	24 960,34	0,00	1 036,00	30 584,77	0,58
Budget dépensé	2024	29 834,66	22 159,14	69 444,73	126 907,80	23 001,29	22 933,78	294 282,40	5.66
	2025	30 929,58	19 816,54	63 636,22	54 854,37	29 709,57	23 551,39	216 497,68	4,12

*Dont recette/subventions ADEME-Région 24 093€ pour 1 poste de guide-composteur.

4- MOYENS HUMAINS :

	2024	2025
LUNEL AGGLO		
Animateur du programme	1	1
Responsable service gestion des déchets	0.15	0.15
Mission compostage	2	2
Ambassadeur tri et prévention	1	1
Communication	0.15	0.15
Divers (élus, DGS, autres services)	0.20	0.20
AUTRES		
Animateur biodéchet SMEPE	1	0,55*
Ambassadeurs Suez	0.54	0.50
TOTAL ETP	6.04	5.55

*départ de l'animateur début juillet et remplacement au 1° décembre

Même si les objectifs du PLPFMA n'ont pas été atteints cette 2^e année, les résultats sont dans l'ensemble à la baisse, hormis les apports de végétaux qui n'ont cessé d'augmenter.

En ce qui concerne les DMA, la quantité d'EMR collectée dans le bac jaune est en progression : 32 kg /hab. contre 31 kg/hab. en 2024 ; le geste de tri s'améliore en quantité mais la notion d'évitement du déchet n'est pas encore acquise et les EMR restants dans les OM sont encore trop nombreux, environ 212% du bac gris est composé d'emballages (données caractérisation SMEPE 2025).

De plus le taux de refus au centre de tri est en augmentation ce qui illustre clairement la méconnaissance des consignes du tri : 10,55kg/hab. en 2025 contre 9,5kg/hab. en 2024.

Enfin, les apports d'encombrants connaissent une forte diminution : la mise en place des différentes REP, l'accompagnement soutenu du SMEPE en déchèterie ainsi que la valorisation du don et réemploi (camion des solutions) sont autant de leviers qui participent à cette baisse.

Cependant, la loi II. De l'article L.541-1 du code de l'environnement inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement.

En 2025, **5,55** équivalents temps plein sont mobilisés pour mettre en œuvre ces actions contre 6.04 en 2024 (baisse liée au contrat OCTAV).

Le recalibrage des fiches action du contrat de performance du SMEPE n'a permis la mise en œuvre des actions et la mise à disposition des agents Suez et SMEPE biodéchets que tardivement en 2025 (fin premier semestre).

Cependant, le contrat de performance du SMEPE a permis à Lunel Agglo de renforcer l'équipe **d'1.05 ETP** (contre 1.54 ETP en 2024).

Le budget consacré au programme est de **216 497,68€ soit 4,12 €** par habitant (contre 5,66€/hab. en 2024) baisse liée notamment au déficit de communication.

II. BILAN DÉTAILLÉ DU PROGRAMME

1. Mise en place d'un PLPDMA

La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo mène, depuis de nombreuses années, une politique vertueuse en matière de réduction des déchets, notamment au travers d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), dont le premier plan d'actions a été défini pour la période 2012-2017. Il a été suivi d'un second plan d'actions, Territoire Econome en Ressources (TER), élargi à l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), pour la période 2018-2024. Le conseil de communauté du 14/11/2024 a délibéré et approuvé la mise en œuvre du PLPDMA pour la période 2024-2030.

Il est également précisé que la révision du PLPDMA, accompagnée de la création de la CCES, assurent à la Communauté d'Agglomération le respect de la réglementation en vigueur et la possibilité d'accéder aux aides financières auxquelles elle pourrait prétendre dans ce cadre.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article R.541-41-22 du Code de l'Environnement, une Commission Constitutive d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été constituée.

Elle est saisie, à titre consultatif, pour chaque révision du programme et lors de la présentation du bilan annuel.

Il est proposé que cette commission soit constituée des membres suivants :

- 1 Président, le Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,
- 15 conseillers communautaires ou municipaux des communes membres,

Des partenaires institutionnels/ Partenaires de la prévention et de la gestion des déchets :

- 1 représentant de l'ADEME,
- 1 représentant de la Région Occitanie,
- 1 représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- 1 représentant de la CAPEB (organisation professionnelle représentative des entreprises artisanales du bâtiment),
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture,
- 1 représentant de la politique de la ville,
- 1 représentant de l'hôpital local.

Des représentants de la société civile :

- 1 représentant de l'association Dynamique Lunelloise,
- 1 représentant du conseil citoyen,
- 1 représentant des collèges,
- 1 représentant du Lycée Victor Hugo à Lunel,
- 1 représentant de l'Association Vivre en Pays du Vidourle,
- 1 représentant des professionnels du tourisme,
- 1 représentant de l'association des commerçants des Portes de la Mer.

Il est précisé que toute personnalité ou tout agent de la Communauté d'Agglomération invité par le Président peut participer à la commission, en raison de son expertise ou de ses compétences dans la matière étudiée.

Cette commission s'est réunie une première fois le 24/06/2024, pour déterminer les axes majeurs d'action de l'intercommunalité et de ses communes membres.

Au vu des objectifs régionaux et dans la continuité des actions menées dans le cadre des contrats précédents avec l'ADEME, Lunel Agglo oriente ses actions de prévention et de réduction des déchets vers les axes suivants :

AXE 1 : engager le territoire vers l'éco-exemplarité ;

AXE 2 : Réduire les apports de déchets verts en déchèterie ;

AXE 3 : lutter contre les gaspillages alimentaires ;

AXE 4 : promouvoir la gestion de proximité des biodéchets ;

AXE 5 : agir en faveur du don et du réemploi ;

AXE 6 : promouvoir une consommation durable.

Les actions engagées concernent aussi bien les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) que les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

En 2025, la commission s'est réunie 2 fois, les 29 avril et 11 décembre ; au cours de ces 2 commissions le réemploi du verre et des matériaux de construction a été mis en lumière grâce aux interventions d'Oc Consigne et de La grande conserve.

Ainsi les membres de la CCES ont été informés sur une solution locale de réemploi du verre, une présentation de la SCOP Oc'consigne, représentée par Mme Graziani-Roth ; conformément à la loi Agec du 10-02-2020, l'objectif est d'atteindre 10 % d'emballages réemployés d'ici à 2027, contre seulement 1,5 % aujourd'hui.

En décembre, c'est le réemploi des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) qui a été abordé ; il contribue à la préservation des ressources naturelles tout en diminuant les déchets du secteur. Afin d'informer les membres de la commission sur la filière PMCB, madame Sophie Costeau -directrice de la Grande Conserve- a présenté la recyclerie, basée à Lodève qui œuvre pour le réemploi des matériaux du bâtiment.

Rappel des objectifs fixés par la loi AGECE d'ici 2030 : 5% de réemploi des PMCB.

Ces interventions sont un moyen d'échange et d'informations des membres de la commission qui laissent entrevoir des pistes d'évolution des mentalités en faveur des gestes de prévention. La mobilisation active des acteurs du territoire est un levier de progression des résultats engagés dans le PLPDMA.

2. BILAN DETAILLE PAR AXES

AXE 1 – engager le territoire vers l'éco-exemplarité

Au cours de l'année 2025, peu d'actions ont abouti au niveau du territoire et de son engagement vers l'éco-exemplarité. L'accompagnement de la mairie de Marsillargues s'est poursuivi avec notamment l'installation d'un lombricomposteur au niveau de la tisanerie. Le planning électoral a mis en pause cet axe.

Cependant le service prévention des déchets a continué à être présent en proposant des stands et ateliers à destinations d'un public varié tel que scolaires, entreprises, consommateurs au marché ou au supermarché et en déchèterie.



Animations : thèmes	Nbre d'animations	Personnes sensibilisées
Compostage /broyage	81	1068
Gaspillage alimentaire	9	1400
Eco-gestes	10	335
Tri et réduction	23	250
TOTAL	123	3053

L'offre Fes'tri'f proposée par le SMEPE aux communes et associations :

Les communes de Campagne (Vérévin), Lunel-Viel (Piano sous les arbres) et St Just (Just 'n' fest) ont pu bénéficier non seulement des poubelles multiflux mais également de la présence des ambassadeurs du tri qui ont pu garantir par leur accompagnement la qualité du tri sur ces événements et engager ces événements vers l'éco-exemplarité.

AXE 2 – réduire les apports de déchets verts en déchèterie

• Les sessions de broyage des végétaux en déchèterie :

Différentes actions de broyage des végétaux ont été menées auprès du grand public.

De mars à juin puis de septembre à fin novembre, l'équipe prévention des déchets de Lunel Agglo propose des sessions de broyage des végétaux aux particuliers tous les lundis après-midi de 14h à 16h30. Il suffit de se rendre dans une des 3 déchèteries du territoire avec des branchages pour repartir avec du broyat, les habitants qui ne veulent pas repartir avec leur broyat peuvent le laisser sur place. Une sensibilisation aux vertus du broyat est alors délivrée à chaque usager.

	Nb de sessions	Nb d'usagers	Quantité broyée (en m3)
Déchèterie de Villetelle	6 (+3 annulées)	37	24
Déchèterie de Lunel	7	24	25
Déchèterie de Marsillargues	3 (+ 3 annulées)	27	32
	16	78	122*

*Soit l'équivalent de 4 bennes de végétaux qui n'auront pas été évacuées et traitées.



• Broyage à domicile :

Dans le cadre du contrat de performance d'Octav, la fiche action intitulée « Broyage à domicile » n'a permis qu'à **6 foyers** de bénéficier de l'intervention des équipes de Suez pour le broyage des végétaux directement chez les particuliers (sur rendez-vous sous réserve de garder le broyat chez soi et dans la limite de 6m³). Le démarrage tardif de cette action, seulement au 2^e semestre, n'a pas permis d'atteindre l'objectif de 40 interventions.



• Subvention à l'achat ou à la location de broyeur :

En parallèle de ces actions, les habitants du territoire ont été informés de la possibilité d'être subventionné pour l'achat ou la location de broyeur par le SMEPE.

Quels soutiens ? A l'achat, soutien à hauteur de 50 % du montant d'acquisition d'un broyeur, dans la limite de 200 € pour un particulier et 2 000 € pour une association ; à la location, soutien à hauteur de 50% du montant de la location journalière d'un broyeur de végétaux dans la limite de 100 € / j pour un particulier et 200 € / j pour une association.

Résultats : 11 foyers du territoire ont bénéficié de cette aide en 2025 pour l'achat (10) ou la location (1) d'un broyeur ; l'ensemble des bénéficiaires ont modifié leur comportement face aux végétaux en privilégiant les usages in situ tels que le paillage ou le compostage.

- **Le jardin zéro déchet :**

Situé route de St Just à côté de la déchèterie de Lunel, un jardin « extraordinaire » a été inauguré en 2023 pour proposer des alternatives et des solutions aux jardiniers afin d'éviter la production de déchets verts au sein du jardin.

Suite à l'expérimentation de l'ouverture au public les mercredis après-midi en 2024, le jardin a été ouvert régulièrement d'avril à juin puis de septembre à fin octobre afin que le grand public puisse rencontrer le guide-composteur et découvrir des solutions pour jardiner autrement.

Des animations ont été proposées aux visiteurs notamment lors de la semaine Tous au compost puis lors de la Fête du sol vivant : DIY produits naturels contre les pucerons, troc d'outils, ateliers butte-lasagne ou haie sèche...et bien entendu distribution de composteurs individuels et conseils sur le compostage.

Fin octobre, la Fête du sol vivant a permis de proposer des ateliers aux habitants : paillage, compostage, broyage à la tondeuse, tressage de plessis ou encore haie sèche et butte lasagne, autant de solutions faciles à mettre en œuvre pour utiliser chez soi les ressources dont regorgent les jardins. Une cinquantaine de personnes ont pu profiter de ces animations.



AXE 3 – lutter contre les gaspillages alimentaires

- **Les opérations de pesées dans les écoles :**

Les opérations de pesées du gaspillage alimentaire ont eu lieu dans 9 établissements scolaires en 2025 (Lunel / Saturargues / Marsillargues) soit env. 1400 élèves de primaires sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les pesées ont été affinées cette année 2025 afin de mettre en évidence les quantités du gaspillage liées aux denrées encore comestibles non servies. Une réflexion a commencé avec le prestataire de Lunel (ELIOR) mais peu de solutions se profilent. L'interprétation des réglementations en matière de don alimentaire ne laisse pas entrevoir de solution simple et rapide sans volonté politique forte.

Ci-dessous quelques résultats des pesées :

Ecole - convives	GA pain/sem. en kg	GA d'assiette /sem en kg	GA denrées non servies/sem. en kg
Lunel Pont de Vesse 55 convives	2,4	10	1
Lunel Marie Curie Primaire 150 convives	5,5	27	16,3
Lunel Mario Roustan primaire 110 convives	2	5	14
Lunel Louise Michel 85 convives	3.7	22	6,5

- Le Lycée Victor Hugo : dès la rentrée scolaire, une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire est faite auprès des lycéens ; l'accompagnement dure pendant une semaine et permet lors du retour des élèves à la table de tri d'échanger sur les raisons du gaspillage et de les inciter à modifier leur comportement.

Cette année les résultats restent stables 53g/convives/jour, seul le pain gaspillé reste très élevé avec 14 kg/semaine gaspillés.

Gaspillage Alimentaire :

date	Emballages (en kg)	Restes alimentaires (en kg)	Compostable (en kg)	PAIN (en kg)	GA en g/pers
Sept 2022	27.2	207.00	83.40	21.6	70
Sept 2023	19.2	134.46	59.80	17.2	91
Sept 2024	24.75	121.86	54.98	?	40
Sept 2025	18.38	125.54	74.74	13.6	53



Des visuels accompagnent le geste de tri à la table de tri et sur le plateau des élèves.

AXE 4 – Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets

- **Le déploiement du compostage partagé :**

La loi AGECE du 10 février 2020, qui rend obligatoire le tri à la source des biodéchets, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024, la profusion des messages sur les media nationaux et régionaux a permis un accroissement important du compostage. Le compostage ne devient pas en lui-même obligatoire, même s'il fait partie des solutions possibles pour gérer séparément les biodéchets.

Ce sont ainsi **19 aires de compostage partagé** (ACP) **supplémentaires** qui ont été installées sur tout le territoire.

- Les 14 communes qui composent Lunel Agglo sont équipées d'a minima **une ACP en cœur de ville**. 2 ACP supplémentaires ont été installées sur la commune de Lunel portant le nombre à 11 pour cette commune.

L'année 2025 a surtout permis d'assurer l'exploitation de tous ces sites ; les apports de biodéchets n'ont cessé d'augmenter et l'entretien tant en suivi (réparation, nettoyage, aération de la matière, correction des erreurs...) qu'en réapprovisionnement de matière sèche s'est intensifié.

Globalement l'accompagnement apporté par Lunel Agglo porte ses fruits : ce sont en effet **43 tonnes** de biodéchets qui ont été détournés.

Bilan par commune :

Communes	Cœur de ville/village	Tonnes détournées	Résidences collectives	Etablissements publics et entreprises
Boisseron	1	2.6	0	2
Lunel	11	15	26	35
Lunel-Viel	2	0.85	3	4
Marsillargues	2	7	4	3
Saturargues	1	1.6	0	0
Saussines	2	3	1	0
Entre-Vignes St Christol	1	3.5	0	1
St Just	2	0.9	2	0
St Nazaire	1	1	1	1
St Sériés	2	2	1	1
Entre-Vignes Vérargues	1	1.5	0	2
Villetelle	1	0.5	1	1
Galargues	1	2	0	0
Campagne	1	0.8	0	0
Garrigues	1	0.8	0	0
TOTAL	30	43	39	50

- Le déploiement du **compostage en pied d'immeuble** (ACPi) a continué en 2025 avec un léger ralentissement lié au départ de l'animatrice biodéchets du SMPE en juillet.

Ce sont ainsi **11 résidences supplémentaires*** qui ont bénéficié de l'installation d'un site de compostage soit 822 nouveaux logements (contre 308 en 2024) qui ont accès à une solution de tri des biodéchets (environ 2055 habitants desservis selon le calcul de l'ADEME).

Nb total de résidences à équiper (au 31/12/24)	Résidence avec ACP ou solution à moins de 200m	Résidence en attente ou en cours d'échange	Résidence sans espace terreux ou refus en AG
189	81 (42%)	47 (25%)	61 (32,4%)

Les gestionnaires, syndicats de copropriété ou bailleurs sociaux ont des réticences quant à l'installation des aires de compostage au pied des immeubles ; la négociation est donc longue et l'obtention d'un accord difficile.

L'installation de sites de compostage dans les résidences de la Roquette et de l'Abrivado est un fait marquant de l'année ; en effet les habitants de ces résidences sociales n'avaient jusqu'alors pas accès au tri de leurs déchets. Suite aux travaux menés par le bailleur ACM by Altemed, des PAV enterrés pour les emballages et les OM ont été disposés dans les 2 ensembles sociaux. Aussi, pour parfaire l'offre il a été convenu de proposer aux résidents le compostage comme solution de tri des restes alimentaires.



ACP du Rond-point La roquette



Stand 06/25 – les équipes d'ACM et Lunel Agglo

L'ensemble des résidences équipées d'aires de compostage n'a détourné en 2025 que **10t** de biodéchets ; au vu du potentiel, la marge de progression est encore grande : un accompagnement poussé et assidu doit être mené pour faire adhérer les résidents des habitats collectifs. Il est important de noter que ceux qui participent au compostage le font correctement : les erreurs de tri sont à la marge, les dégradations et incivilités sont minimales.

- Le compostage dans les écoles :

En 2025, la quasi-totalité des établissements scolaires du territoire est équipée d'une solution de compostage.

Les écoles restantes comme Marsillargues, St Just ou encore l'école Victor Hugo de Lunel nécessitent des travaux pour pouvoir installer les composteurs. Des propositions d'emplacement ont été soumises aux mairies.

Des difficultés sont encore assez importantes en raison de la quantité importante de restes alimentaires (encore comestibles pour certains) qui sont jetés dans les composteurs mais aussi de l'implication des équipes d'encadrement de la pause méridienne (turn-over du personnel important, planning très serré et dédié à l'encadrement des enfants...).



L'impact sur les levées et la facturation des OM des communes n'est pas constant en raison de l'irrégularité de l'engagement du personnel qui n'applique pas toujours le tri jusqu'au bout des consignes soit par manque de temps ou par méconnaissance.

Commune	Ecole	Volume OM collectés 2023	Volume OM collecté 2024	Volume OM collecté 2025	Evolution OM en % 2024/2025	Compostage
Boisseron	Maternelle et primaire	34,58 m ³	29,4 m ³	29 m ³	-1,3%	Mars 2021
Campagne	SIVOM fontbonne					
Galargues		17,82 m ³	26,4 m ³	21 m ³	-20,4%	Avril 2021
Garrigues						
Lunel	Jacques Brel	63,8 m ³	47,14 m ³	48 m ³	+1,8 %	Mars 2024
Lunel	Marie Curie	79,2 m ³	75 m ³	82 m ³	+9,3%	Oct.2024
Lunel	Pt de vesse	20,50 m ³	18,7 m ³	20,5 m ³	+9,6%	Oct. 2019
Lunel	Mario Roustan	48,84 m ³	37,62 m ³	48 m ³	+27,5 %	Oct. 2023
Lunel	Louise Michel	26,64 m ³	29 m ³	27,5 m ³	-5,2%	Mai 2025
Lunel	H.de Bornier	31,6 m ³	38,5 m ³	43,9 m ³	+14%	Déc. 2024
Lunel	Arc en ciel	23.7 m ³	23,7 m ³	22 m ³	-7,2%	Mars 2024
Lunel	Le Parc	79.56 m ³	69 m ³	52,5 m ³	-23,9%	Déc. 2023
Lunel	Victor Hugo	45,6 m ³	36,28 m ³	42,8 m ³	+18%	Pas de composteur
Lunel Viel	Courbet	53,46 m ³	48,84 m ³	49 m ³	+0,3 %	Sept. 2022
Lunel Viel	Les thermes	31,30 m ³	29,16 m ³	24,5 m ³	-16%	Sept. 2025
Saturargues	Sivom Enf. jeunesse	12.60 m ³	11,76 m ³	11,6 m ³	-1.36%	Pas de composteur
Saussines	Mater et primaire	11,20 m ³	9,9 m ³	10,44 m ³	+5,45%	Animaux
St Just	prim.et mater.	54,96 m ³	54.42 m ³	49 m ³	-9,95%	Pas de composteur
St Nazaire de P.	Maternelle et primaire	12,54 m ³	9,9 m ³	9,2 m ³	-21 %	Juin 2023
St Sériès		26,40 m ³	30,3 m ³	28.38 m ³	-6.3%	Juill. 2023
Vérargues	Primaire	21,92 m ³	22,42 m ³	17,72 m ³	-21%	Oct. 2024
Villetelle	Mater et primaire	23,1 m ³	28,38 m ³	14,52 m ³	-48,8%	Sept. 2024

L'installation des aires de compostage dans les écoles pour détourner les restes alimentaires des cantines est globalement visible notamment sur les volumes évacués dans les bacs gris ; cependant la baisse n'est pas pérenne, cela s'explique par le fait qu'il faut régulièrement rappeler l'importance de sortir des bacs uniquement quand ils sont pleins : tout bac sorti compte pour 1 levée et est facturé à la commune.

Les effectifs d'encadrement de la pause méridienne n'étant pas stable, l'information sur le tri se perd : l'équipe prévention doit fréquemment former les personnels. Une documentation « feuille de route du tri et du compostage » a été envoyée à chaque cantine afin de mieux informer ces personnels.

On peut malgré ce constat noter la quantité détournée au niveau des établissements scolaires qui s'élève à **21 tonnes** de biodéchets transformés en compost en 2025.

La réussite des actions combinées de lutte contre le gaspillage alimentaire et de tri des biodéchets ne peut aboutir sans l'adhésion totale des acteurs et le soutien politique.

Au 31 décembre 2025, ce sont **119 sites de compostage collectif** qui sont installés sur le territoire. Au vu des transferts de biodéchets mis en maturation, on peut évaluer à **87 tonnes**, la quantité de biodéchets non incinérés grâce au compostage collectif sur l'année.

- Le compostage individuel :

Les composteurs individuels sont proposés gratuitement aux habitants de foyers pavillonnaires des 14 communes depuis 1999. La mise en œuvre de la loi AGEC au 1^{er} janvier 2024 avec l'obligation du tri des biodéchets pour tous, a donné un coup d'accélérateur aux dotations en composteurs individuels. En 2025, l'effet de la loi s'est estompé pour revenir à des données antérieures : 288 composteurs ont été distribués aux habitants de Lunel Agglo ayant un jardin (contre 897 en 2024).

Au 31/12/2025, ce sont ainsi **56,5% des foyers pavillonnaires qui sont équipés d'un composteur individuel** soit une progression de 1.52% par rapport à 2024.

Pour obtenir un composteur, les habitants ont différentes possibilités :

- Sur simple demande, en venant le vendredi au siège de Lunel Agglo ;
- Idem au jardin zéro déchet, route de St Just le mercredi après -midi ;
- Lors de journées thématiques dans les communes ou encore sur des stands de remise composteurs.

Lors de rencontre avec les habitants il peut encore arriver que certains habitants découvrent la simplicité d'acquisition du composteur individuel : il est gratuit et permet de faire baisser sa TEOMi.

	Nb foyers MàJ 2024	Composteurs remis en 2024	Composteurs remis en 2025	% foyers pavill. équipés 2025 (avec mise à jour nbre foyers 2024)	Progression /2024
Boisseron	931	38	11	67.99%	+1.18%
Lunel	7937	343	139	61.12%	+1.75%
Lunel-Viel	1944	42	37	45.58%	+1.91%
Marsillargues	2384	121	27	47.94%	+1.13%
Saturargues	416	16	6	62.50%	+1.48%
Saussines	556	34	11	65.65%	+1.98%
St Christol	947	54	3	42.87%	+0.31%
St Just	1404	121	19	57.19%	+1.35%
St Nazaire	259	12	6	53.28%	+2.31%
St Sériès	439	18	4	65.38%	+0.92%
Vérargues	282	17	5	64.18%	+1.77%
Villetelle	794	51	13	60.20%	+1.64%
Galargues	369	19	1	50.68%	+1.63%
Campagne	166	7	1	27.71%	+0.60%
Garrigues	121	4	0	38.84%	0
TOTAL	18949	897	288	56.52%	+1.52%

Contrairement à l'année 2024, dans le cadre du contrat de performance d'OCTAV, SUEZ a cessé de distribuer des composteurs individuels pour le compte de Lunel Agglo.

Les 44% d'habitants en foyer pavillonnaire qui à ce jour ne compostent pas « officiellement » (avec un composteur de Lunel Agglo) ont peut-être choisi une autre solution (compostage partagé, poules, animaux, lombricompostage, compostage en tas ou avec un composteur acheté...) ; la baisse des tonnages d'OM incinérées est un bon signal de participation des habitants.

- **Le lombricompostage** est la solution proposée aux habitants qui ne disposent pas d'un espace extérieur enherbé dans lequel il pourrait mettre un composteur individuel.

En 2025, 2 lombricomposteurs individuels ont été installés dans les foyers (sans jardin).

Un suivi annuel est fait par l'envoi d'un questionnaire par mail afin de s'assurer que les habitants compostent toujours et ne rencontrent pas de difficultés. Cette solution est plus fragile et difficile à implanter, elle demande une acceptation et une motivation plus importante que les autres dispositifs de compostage, elle est une solution complémentaire au compostage collectif en cœur de ville.

Fort est de constater que le déploiement du compostage partagé en ville (notamment à Lunel) a ralenti l'engouement pour le lombricompostage, ce qui explique la baisse des demandes en lombricomposteurs.

	Détail 2025	Total au 31/12/2024
Saint Christol		6
Lunel Viel	0	10
Lunel	2	138
Marsillargues	0	27
Saturargues		4
Villetelle		3
Garrigues		1
Galargues	0	1
Campagne		1
Boisseron		5
Saint Sériés		4
Saint Just		5
Vérargues		0
Saint Nazaire de P.		0
Saussines		1
	2	217



AXE 5 –Agir en faveur du don et de réemploi

Depuis 2020, une convention est signée entre Lunel Agglo et la communauté d'Emmaüs pour favoriser le réemploi d'objets, mobiliers, accessoires en bon état.

Afin de garantir la qualité des objets déposés, les agents du service Déchets de Lunel Agglo ont effectué une visite (formation) du site de la communauté des compagnons d'Emmaüs à St Aunès et leur permettant ainsi d'éviter le dépôt d'objets non valorisables, non commercialisables par les compagnons d'Emmaüs.

Ce sont autant d'objets qui ne vont plus dans la benne d'encombrants, ce qui participe aux bons résultats sur cet objectif.

Au 31 décembre 2025, **1 547 m³** n'ont pas été jetés aux encombrants, soit l'équivalent de **51 bennes** évitées.

Dons par déchèterie :

DECHETERIE	2024	2025
Lunel	654 m ³	704 m ³
Marsillargues	212 m ³	293.5 m ³
Villetelle	427.5 m ³	549.5 m ³
	1293.5 m ³	1547 m ³

Répartition des dons : en %	Livres	Petit mobilier	Puériculture	Vaisselle	Jouets	Autres (article de sport, petit électroménager)
Lunel	9,60	11,60	7,50	14,80	19,50	37,00
Marsillargues	11,50	11,50	9,00	15,00	19,50	33,50
Villetelle	11,00	13,00	7,50	14,50	19,00	35,00

- La recyclerie mobile : le Camion des solutions.

A cette action s'ajoute une recyclerie mobile appelée « le camion des solutions » (mis disposition de l'Agglo par

Octav dans le cadre du contrat de performance de l'incinérateur). Une expérimentation a pu être menée fin 2025. La recyclerie s'est implantée en centre-ville de Lunel afin de sensibiliser le public des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) au réemploi des objets encore en bon état afin d'éviter les dépôts d'encombrants.

Cette action a été menée avec le centre socioculturel Jean-Jacques Rousseau, en parallèle d'un stand sur la prévention des déchets, d'ateliers de réparation des bénévoles du repair'café et de la présence de l'association APS 34 qui proposait la réparation de vélo.

Lors des deux demi-journées, 70 personnes ont été sensibilisées dont 50 d'entre elles qui ont déposé (et/ou repris) un objet.

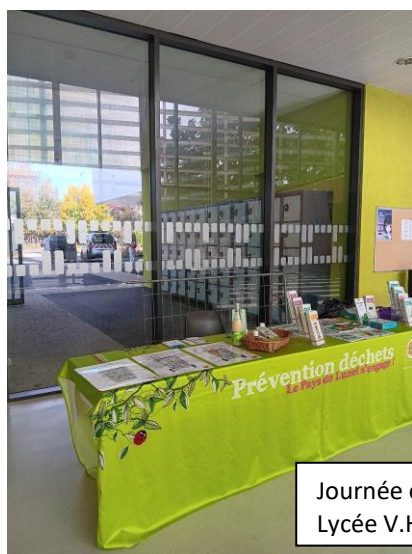
Afin d'affiner les résultats de cette action, les objets déposés par les habitants seront pesés en 2026.



AXE 6 –Promouvoir une consommation durable

Différentes animations autour des produits naturels ou écolabellisés ont été proposées aux habitants du territoire ainsi que des stands présentant les gestes alternatifs pour réduire voire éviter les déchets.

		2025	
		Tps d'animation	Personnes sensibilisées
Sensibilisation au geste de tri/écogestes	Public pro / sté Bio UV	1 journée	55
Chariot mini-maxi déchet	Clients supermarché Leclerc-biocoop	1.5 journée	110
Journée de la terre -	Lycée Feuillade	½ journée	100
Journée de la citoyenneté	Lycée V.Hugo	1 journée	55
Printemps de l'arboretum	Gd public	1 journée	60
Accompagnement écogeste	Crèches (Boisseron, Lunel)	2*½ journée	30
Sensibilisation aux éco gestes	Saussines Fête de la biquette	1 journée	65
		7 jours	475



Journée écocitoyenneté
Lycée V.Hugo



Fête de la Biquette Saussines

Points forts	Difficultés rencontrées	Pistes pour 2026
- Un engagement renouvelé de la collectivité en faveur de la prévention des déchets - Un maillage fort de solutions de tri des biodéchets pour les habitants	- Face au déploiement des ACP, difficulté d'approvisionnement en matière sèche (manutention chronophage et pénibilité de la tâche) - Manque de visibilité des actions de prévention dans les communes - Les services de l'Agglo s'engagent difficilement dans les actions écoresponsables - Dans les écoles, trop de strates et des interlocuteurs qui ne fixent pas les mêmes règles (compostage et gaspillage alimentaire)	- Former des référents, relais terrain pour les sites collectifs - Engager les services de l'agglo dans des actions éco-responsables. - Installer la recyclerie mobile régulièrement à Lunel - Mettre en avant les acteurs de la réparation tels que les Repair'café - Proposer un espace don et réemploi des articles de jardinage au Jardin zéro déchet - Relancer une communication pour informer les habitants sur le compostage individuel, - Utiliser les événements /rencontres communales telles que l'accueil des nouveaux arrivants. - Renforcer le travail avec les acteurs locaux autour de groupes de travail thématiques (gaspillage alimentaire, réparation, réemploi...)

- **Une nouvelle action est en test depuis début novembre 2025** : le porte à porte « dentelle » ; il s'agit d'aller rencontrer à leur domicile les habitants qui sortent leur bac gris toutes les semaines.

Un binôme, composé d'un agent de terrain et d'un administratif, muni de fiches « d'identité » des usagers ciblés (volumes des bacs, connaissance des consignes de tri, composteur, QR code de déchèterie, nombre de levées du bac gris les 6 derniers mois, montant de la part incitative de l'année n-1...) rencontre les usagers au prétexte d'améliorer les performances de tri et pour les accompagner dans un meilleur usage du service de collecte.

Cette action doit permettre de développer non seulement le tri mais également le compostage et les comportements d'évitement des déchets.

À suivre en 2026...

III. LEXIQUE

ACP : Aire de compostage partagé, dispositif composé de plusieurs bacs de compostage mis à disposition dans l'espace public ou résidentiel pour le tri des restes alimentaires.

Biodéchets : déchets organiques regroupant les déchets issus des ressources naturelles animales ou végétales. Dans les déchets ménagers, ils sont constitués de déchets de cuisine (préparation et restes de repas). Ils ont la capacité de pourrir, de fermenter et de se dégrader sous l'action naturelle de bactéries et autres micro-organismes ; c'est pourquoi ils sont également appelés déchets fermentescibles ou putrescibles.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés : regroupe les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables, ces déchets regroupent les diverses qualités d'emballages à base de papier, cartons, aluminium, matériaux issus du pétrole (PET, PP...) collectés séparément dans le bac Jaune.

OM : Ordures Ménagères, déchets issus de l'activité domestique des ménages pris en charge par la collecte usuelle ou séparative ; s'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants ...) appelés aussi déchets assimilés.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles, désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise.

PAV : Point d'Apport Volontaire, container à disposition localement des habitants, en point fixe, pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et/ ou des biodéchets.

PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, document de planification obligatoire qui vise à coordonner les actions de l'EPCI pour prévenir et gérer les déchets ménagers et assimilés pour une durée de 6 ans.

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, feuille de route qui fixe des objectifs et donne des moyens pour la réduction, le réemploi ou la valorisation des déchets avec tous les acteurs du territoire. Ce document d'orientation coordonne sur 12 ans les actions à mettre en place.